



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN

Conseillers Municipaux absents : Régis POSTIAUX

Délibération N° 118/22 -

OBJET : DENOMINATION DU PARC DES ADRECHS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rappelle aux conseillers municipaux le projet de parc intergénérationnel lancé par la municipalité, actuellement au stade d'écriture de l'avant-projet.

Afin de rendre hommage à Monsieur Bernard BIGOT, Directeur Général d'ITER Organization et plus largement à la prouesse scientifique majeure à laquelle mène la route passant par La Roque d'Anthéron, il propose de dénommer pour l'avenir le Parc des Adrechs "Parc intergénérationnel Bernard BIGOT" et soumet la proposition aux conseillers. Il indique avoir obtenu l'accord de la famille de Bernard BIGOT.

Il rappelle que le fonds de dotation "Résonances" a offert une œuvre à la Commune, inaugurée le 5 octobre 2022, ajoutant que cette œuvre n'aurait jamais pu être érigée sans l'engagement particulier de Monsieur Bernard BIGOT et du fonds de dotation créé à dessein.

Le Maire ayant délégation pour la signature des marchés publics, il procèdera à l'achat de la signalétique nécessaire à la nouvelle dénomination du Parc et en rendra compte aux conseillers.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré
à l'unanimité des suffrages exprimés (26) et 2 abstentions (M. ROUSSIER et P. BREBION),

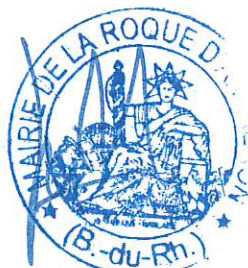
DECIDE de renommer le Parc des Adrechs, cadastré section AB n° 69 "Parc intergénérationnel Bernard BIGOT".

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com